



CUMAO
NORMANDIE OUEST



Charte des structures agricoles – Valorisation économique du bocage

30 janvier 2025 – Comité des Maires Saint-Lô Agglo

normandie.chambres-agriculture.fr



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR

**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINÉTÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avec la participation financière du Conseil départemental de la Manche



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
MANCHE

Contexte

- **55 000 km de haies dans notre département**
- **Enjeux : planter plus de haies**
 - Multiplication des dispositifs d'aides à la plantation : CD, Pacte de la haie (+300 km/an), laiteries, fonds privés...
 - Internalisation de compétences techniques dans les collectivités via différents dispositifs et financeurs : AMI haie Région, GEMAPI (Agences de l'eau), Pacte de la haie



Des structures impliquées mobilisant différents dispositifs financiers



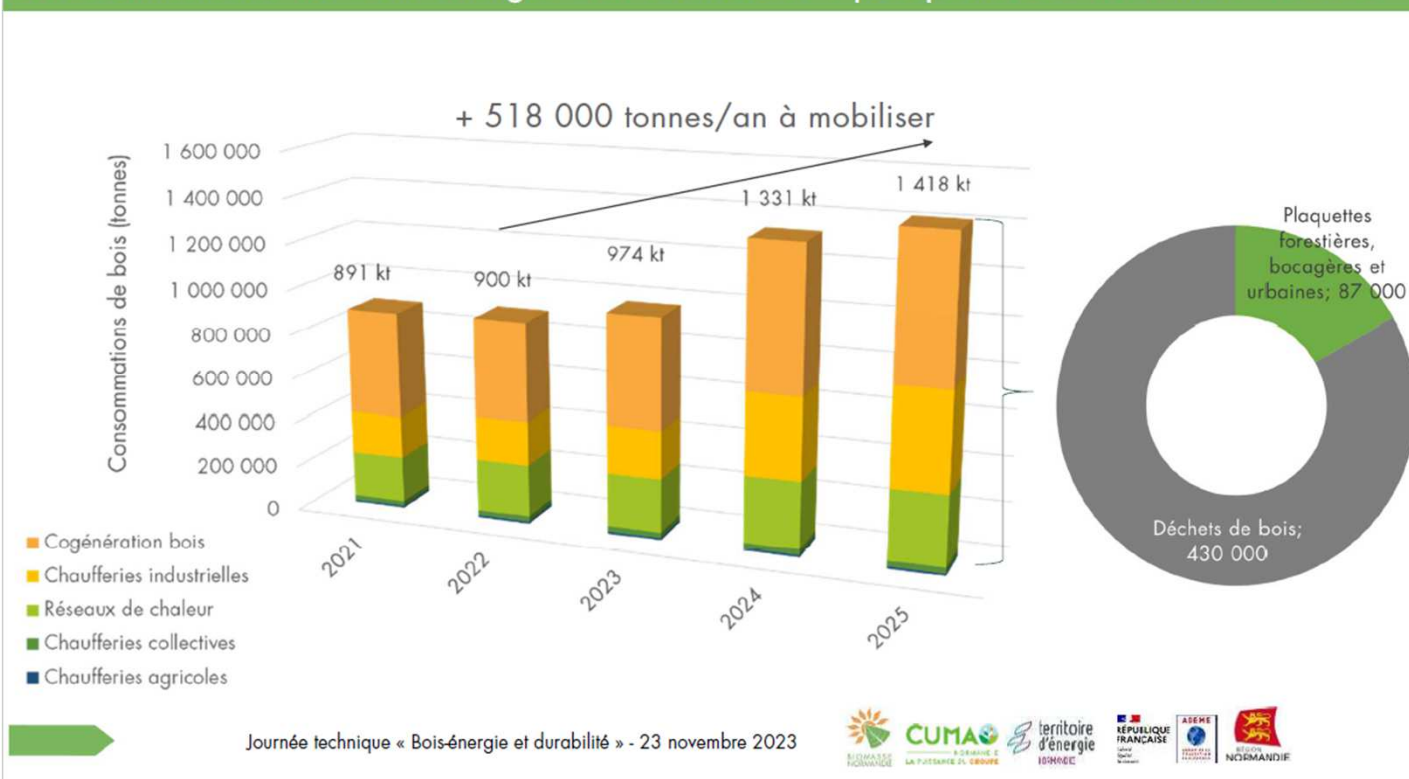
Contexte – développer la filière bois énergie

Des projets de chaufferies qui se multiplient

Crise énergétique

Démarches des entreprises : RSE / RED II

Consommations de bois énergie en Normandie : perspective d'évolution à 2025



➤ Contexte – assurer la gestion durable de la ressource

- **Des labels qui se développent** pour garantir la gestion durable de la haie,), parfois peu réaliste dans leur mise en œuvre terrain – s'appuient sur différents outils de diagnostic (Plans de Gestion de Haies)



opérationnel



en cours d'élaboration

- Des financeurs qui conditionnent leurs aides à l'installation à une part de plaquettes labellisées dans le plan d'approvisionnement
ADEME Normandie - fond chaleur => 10 % des plaquettes bocagères fournies doivent être labellisées
- **Une réalité pour les agriculteurs** du **coût de l'entretien du bocage**, de plus en plus lourde à porter : 400 €/km/an et **du temps** à y consacrer



Le bocage, des bénéfices pour tous

▪ **55 000 km** de haies dans la Manche =

- production de bois énergie
- multi services environnementaux (valorisation en PSE)

- biodiversité
- eau
- séquestration Carbone
- aménités paysagères

Une haie abrite jusqu'à

- 80 espèces d'oiseaux
- 35 espèces de mammifères
- 100 espèces d'araignées
- 14 espèces de reptiles et de batraciens
- 600 espèces végétales*

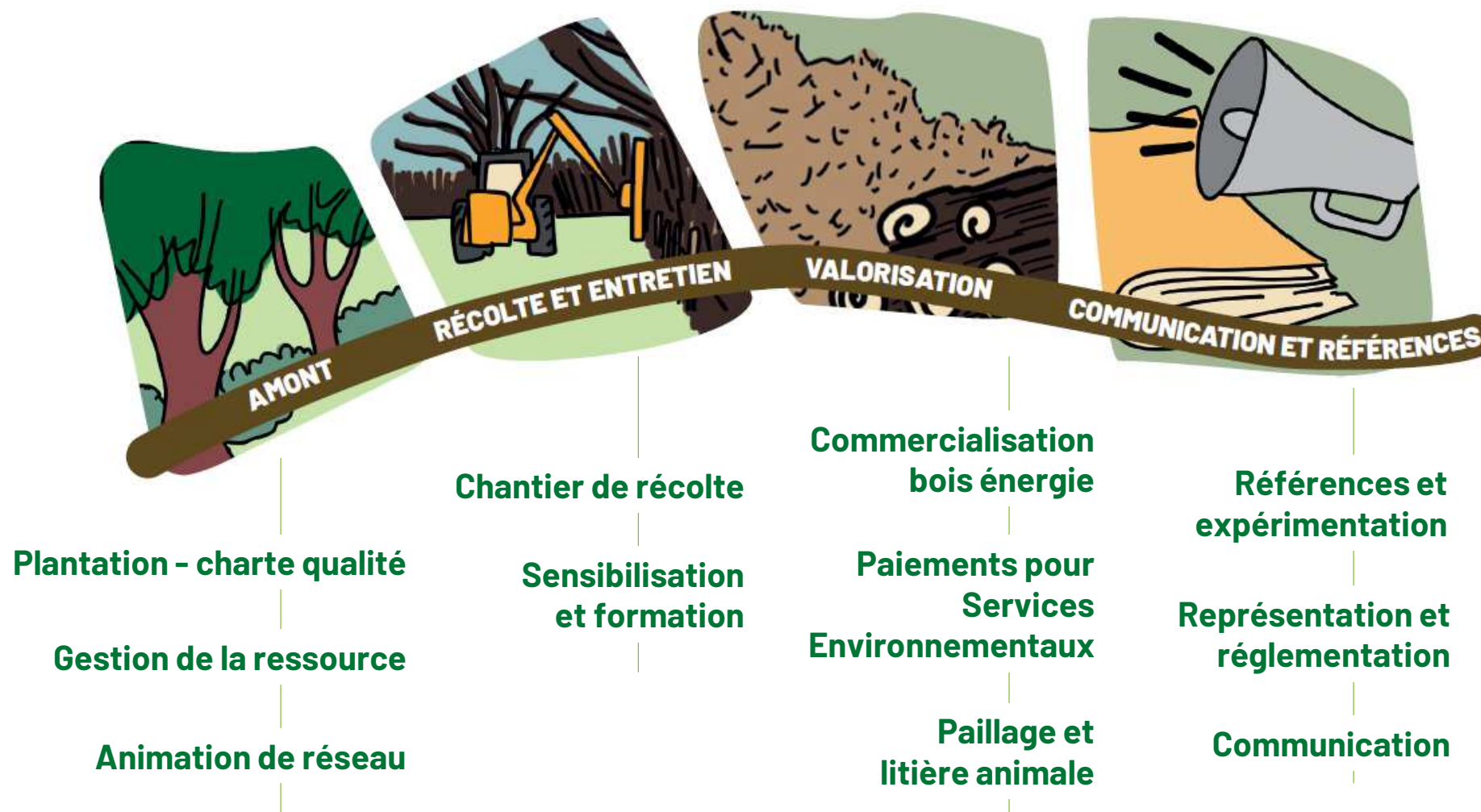
= bénéfices territoriaux et sociétaux

Objectifs de la charte

- **PRÉSENTER** les acteurs historiques, leur structuration, et **leurs rôles respectifs dans la filière** de valorisation du bocage,
- **FAVORISER** les valorisations du bois bocager dans la Manche, et **que sa consommation reste locale**, dans des **conditions technico-économiques acceptables** par tous,
- **PRÉCISER** les moyens mis en œuvre pour **garantir la durabilité d'utilisation de la ressource** et **pérenniser des linéaires de qualité** sur nos territoires.



Une organisation de la filière de valorisation complète



Engagements des signataires



Collaborer et coopérer au service de la filière valorisation du bocage par la mise en place d'un Comité Stratégique, représentant les signataires de la charte. Il se réunira à minima une fois par an.



Assurer le bon fonctionnement de la filière, par une articulation efficace et lisible des structures y contribuant.



Communiquer sur la structuration de la filière et les rôles de chaque signataire auprès des acteurs du territoire.



Œuvrer à la gestion durable de la filière valorisation du bocage dans la Manche.

Engagements des signataires

Nos engagements sont posés et affichés, à 3 niveaux : économique, environnemental et territorial

- pratiquer des coûts/prix permettant la **juste rémunération** des maillons de la filière,
- **privilégier les circuits courts** n'excédant pas en moyenne 20 km de distance entre la chaufferie, la plateforme de stockage et la haie exploitée,
- **réaliser des Plans de gestion** pour chaque producteur Haiecoboïs,
- effectuer une demi-journée de marquage des arbres d'avenir par plateforme et des accompagnements individuels possibles,
- **sensibiliser les conducteurs d'engins** coupeur,
- ne pas exploiter plus que **l'accroissement annuel**,
- travailler et **contractualiser sur du long terme** avec les **acteurs locaux et départementaux** dans le cadre de partenariats équilibrés



Nos co-responsabilités

Notre appel pour **les collectivités** :



valorisation économique



dispositifs réglementaires au sein des documents d'urbanisme ou via d'autres procédures.

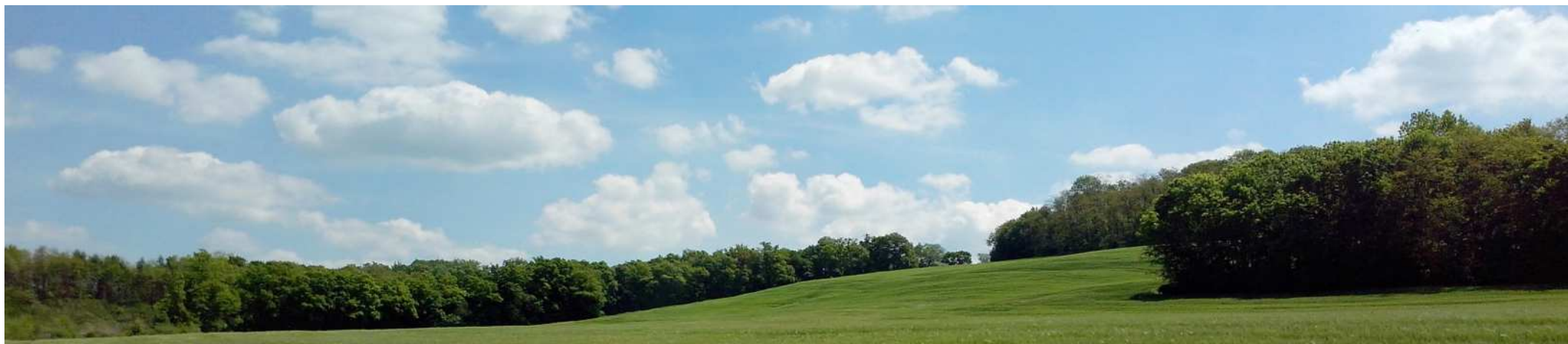
Une mobilisation pour valoriser le **bois local** des exploitations agricoles, **géré durablement** :

- **Réaliser un sourcing** du bois local
- **Planter** des chaudières bois
- **Approvisionner en bois local** – critères à inscrire dans les MP
- Contribuer aux **PSE**

Côté OPA, nous avons la responsabilité de :

- proposer des solutions pour améliorer la gestion durable du maillage bocager et en apporter les garanties
- tenir une organisation pour assurer l'approvisionnement en bois local des chaufferies locales et la gérer de façon raisonnée, en fonction de l'accroissement annuel de la ressource
- proposer aux agriculteurs un modèle économique rentable, en couplant la valorisation en bois énergie et la vente de PSE.





Merci pour votre attention

30 janvier 2025 – Comité des Maires Saint-Lô Agglo

normandie.chambres-agriculture.fr



Avec la participation financière du Conseil départemental de la Manche

